

Références de l'intermédiaire



réinventons / notre métier

Service destinataire

agence.republique@axa.fr

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE
MULTIRISQUE COLLECTIVITÉS LOCALES
VILLES & VILLAGES (CG réf. 960337)**



IDENTITE DU SOUSCRIPTEUR

LE CLIENT

N° SIREN :

Code client :

(Cette information est obligatoire)

Nom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

SUIVI DE LA DEMANDE

Projet d'affaire nouvelle
Projet de remplacement

Affaire nouvelle
Remplacement

Contrats remplacés :

Date d'effet :

Échéance principale :

Fractionnement : -

Préavis (mois) :

Si temporaire, fin d'effet :

ANTECEDENTS D'ASSURANCE

Antécédents	Total	dont							
		Incendie Explosion Foudre	Dégâts des eaux	Bris de glace	Vol	Événements climatiques	Catastrophes naturelles	Autres dommages	RC
Nombre de sinistres déclarés au cours des 3 dernières années	0								
Montant des indemnités versées	€ 0								

Contrats précédents :

Quelles sociétés garantissaient les risques proposés ? :

N° de contrats :

Motifs de résiliation :

ASSURANCE DES BIENS

Formule Multirisque (1)

Formule incendie seul (2)

commentaire en info-bulle

commentaire en info-bulle

BIENS IMMOBILIERS (définition p. 4 des Conditions Générales) (3)

Situation du bâtiment et nature de l'activité exercée

Joindre un plan de ville avec l'implantation des bâtiments déclarés si la surface déclarée de l'un d'eux est supérieure à 3.000 m²

Bâtiments à usage courant non classés		Couverture(4)		Renonciation à recours(5)	Incendie seul(6)	Surface (7)
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

Total, y compris les bâtiments complémentaires saisis en annexe : 0

Lieux de cultes non classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface au sol
		Non	Oui			
1						
2						

Total, y compris les bâtiments complémentaires saisis en annexe : 0

Lieux de cultes classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI (8)	Surface au sol
		Non	Oui				
1							
2							

Total, y compris les bâtiments complémentaires saisis en annexe : 0

Autres bâtiments classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface
		Dur	Léger				
1							
2							

Total, y compris les bâtiments complémentaires saisis en annexe : 0

Bâtiments à usage industriel ou commercial		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						

Total, y compris les bâtiments complémentaires saisis en annexe : 0

Total général : 0

Pour ajouter des bâtiments, cocher la case ci-contre et compléter l'annexe en fin de FDR

BIENS IMMOBILIERS (suite)

Garantie automatique des investissements (9):

oui

non

Garantie des panneaux photovoltaïques :

oui

non

- Valeur totale de l'installation (panneaux + onduleurs + compteurs + câblage)

€

- Lieux de pose (au sol, en toiture, en façade, ...) :

- Si pose en toiture ou en façade, usage du/des bâtiments :

- Type de panneaux photovoltaïques (rigides, souples, refroidis par eau, suiveurs de soleil,) :

Equipements publics (autres que ceux cités aux Conditions Générales p. 4) :

- Montant à assurer (10) :

€

BIENS MOBILIERS (définition p. 5 des Conditions Générales)

- Montant à assurer :

€

S'agit-il d'un premier risque ? :

ou de la valeur totale des biens mobiliers (11)? :

Biens de valeur

Ils sont limités à 10 % du montant assuré sans pouvoir excéder 46 × la valeur en euros de l'indice FFB.

Pour une garantie supérieure, indiquer la nature, le montant des biens à assurer et les moyens de protection.

GARANTIES FACULTATIVES

Dommages électriques (12) :

oui

non

- Montant à assurer (au au-delà des 16 indices de base) :

€

Dommages au matériel informatique et de bureautique

oui

non

- Valeur totale des équipements informatiques assurables (13) :

€

- Matériel de bureautique (1^{er} risque) :

€

Emeutes, actes de sabotage, actes de vandalisme (14)

oui

non

Perte de marchandises en chambre froide (15)

oui

non

- Montant à assurer :

€

Multirisque expositions (16)

oui

non

- Montant à assurer sur les objets exposés :

€

- Casse des objets fragiles :

€

Transport :

€

- Nom de/des expositions :

- Lieux de / des expositions

- dates d'ouverture au public

- Nature des objets exposés

PREVENTION

Prévention et protection contre le vol ou le vandalisme

(Alarme, gardiennage, vidéo surveillance,...)

• **Gymnase** oui non
Moyens de prévention contre le vandalisme ou l'incendie :

• **Lieux de cultes** oui non
Moyens de prévention contre la foudre

Prévention des risques naturels

PPRNaturels – PPRMiniers – PPRLittoraux – PPRSubmersion – PPRForêts, ou assimilés (PSS PER R111-3)

La commune est dotée d'un PPR ou assimilé : Oui Non

Type de document	Date d'approbation	Date de prescription Si non approuvé	Risque (17)

Prévention dans les établissements recevant du public

Pour les Établissements Recevant du Public dont la surface déclarée est supérieure à 3 000 m² :

indiquer les vérifications des installations électriques et joindre le dernier procès-verbal de la commission de sécurité.

ASSURANCE DES RESPONSABILITES COMMUNALES

GARANTIES DE BASE (Art. 2.1. et 2.2 des Conditions Générales)

Capacité d'accueil de la commune :

La capacité d'accueil est déterminée par référence à l'article R.133-33 du Code du tourisme (18)

La commune fait partie d'une structure intercommunale (19) : oui non

Indiquer le nom de la structure intercommunale

- syndicat (SIVU, SIVOM, syndicat mixte) :
- Communautés de communes :
- Communauté d'agglomération :
- Communauté urbaine :
- Métropole :

Indiquer compétences transférées aux établissements publics de coopération intercommunale :

Manifestations temporaires (20) :

Désignation (préciser leur nature, importance et durée) des manifestations culturelles, sportives ou récréatives organisées par la commune ou placées sous sa surveillance :

La commune accueille des volontaires au titre du Service civique (21) oui non

GARANTIES FACULTATIVES

Indiquer si la garantie doit être étendue aux risques suivants (22) :

Centre de vacances (accueil collectif de mineurs avec hébergement pendant les périodes de vacances scolaires)

Commune organisatrice - Nombre d'enfants inscrits chaque année :

Indemnités contractuelles (23): oui non Sans frais médicaux avec frais médicaux

Centre de loisirs (accueil collectif de mineurs sans hébergement pendant les périodes de vacances scolaires, y compris mini-séjours d'une durée inférieure à 4 jours consécutifs.)

Commune organisatrice - Nombre d'enfants inscrits chaque année :

Indemnités contractuelles (23): oui non Sans frais médicaux avec frais médicaux

Base de loisirs - commune propriétaire exploitante

Description des activités proposées par la base de loisirs :

• Superficie du terrain : ha ou Montant des recettes annuelles : €

Etablissements sportifs - commune propriétaire exploitante (24)

• Activités : Montant des recettes annuelles : €

• Activités : Montant des recettes annuelles : €

• Activités : Montant des recettes annuelles : €

• Activités : Montant des recettes annuelles : €

Organisation de transport scolaire

• Nombre d'élèves bénéficiaires du ramassage scolaire : _____ élèves

• Indemnités contractuelles (avec frais médicaux) (25)

oui non **Abattoir - commune propriétaire exploitante**

• Doté d'une station de traitement des eaux résiduaires (26 - 27)

oui non

• Avec préparation et conditionnement des viandes

oui non

• Montant des recettes annuelles : _____ €

Service de destruction ou traitement des déchets - commune propriétaire exploitante (27)

• Nombre d'habitants desservis : _____ hab

Service de distribution d'eau - commune propriétaire exploitante

• Date d'installation: _____

Longueur du réseau : _____ m

• Travaux d'entretien, réparation, effectués par les services municipaux :

oui non

S'ils ne sont pas effectués par la commune, par qui ? _____

• Montant des recettes annuelles : _____ €

Service de distribution d'électricité - commune propriétaire exploitante

• Date d'installation: _____

• Montant des recettes annuelles : _____ €

Service de distribution de gaz - commune propriétaire exploitante

• Date d'installation: _____

• Montant des recettes annuelles : _____ €

Service d'épuration ou de traitement des eaux usées - commune propriétaire exploitante

• Nombre d'habitants desservis : _____ hab

Embarcations destinées au transport de plus de 10 personnes (équipage compris) et/ou dont la longueur excède 10 mètres et/ou naviguant à plus de 12 milles des côtes françaises (28)

Indiquer pour chaque embarcation, y compris celles restant en permanence amarrées à quai :

• l'usage : _____

• les zones de navigation : _____

• le nombre de personnes pouvant y prendre place : _____ pers

• la longueur : _____ m • la jauge : _____

Barrages, digues, retenues d'eau (lacs et plans d'eau artificiels)

D'une hauteur supérieure à 5 mètres ou dont la surface de retenue d'eau est supérieure à 50 hectares.

Pour chaque ouvrage et selon sa nature, donner les renseignements suivants :

• Désignation : _____

• Capacité : _____ Km³ • Hauteur de la bonde : _____ m

• Hauteur : _____ m • Surface de l'étendue d'eau : _____ ha

Joindre un plan de situation indiquant notamment la nature et l'importance des biens situés en aval de l'ouvrage (agglomérations, industries, exploitations agricoles, etc.)

Urbanisme – autorisation d'occupation des sols (29)

- La commune est-elle dotée d'un POS ou d'un PLU ? oui non
- La commune est-elle dotée d'une carte communale avec délivrance des autorisations des sols ? oui non

Dans l'affirmative :

- Depuis quelle date exerce-t-elle cette compétence ? :

- La commune délègue-t-elle l'instruction des dossiers (30) ?

- aux services techniques d'une autre collectivité oui non
- aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) oui non
- à un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) oui non

Joindre une copie de la convention entre l'EPCI et la commune pour vérifier s'il s'agit d'une délégation ou d'un transfert de compétences

- La commune procède-t-elle à l'instruction technique de dossiers d'urbanisme pour le compte d'autres collectivités ? oui non

Lesquelles ? :

- Nombre de permis de construire délivrés au cours de chacune des trois dernières :

• année n • année n-1 • année n-2

Compétences attribuées en matière de port de plaisance

- La commune exerce-t-elle des compétences en matière de création, d'aménagement et d'exploitation de ports de plaisance ? oui non

Dans l'affirmative :

- La commune a-t-elle concédé l'aménagement et l'exploitation du port ? oui non

- Caractéristiques du port :

- Nombre d'emplacements : Nombre de personnes employées :

- Liste des installations affectées à l'exploitation (31):

- Prestations fournies par la commune (32) :

- Montant des salaires : € - Recettes brutes annuelles : €

(Joindre un descriptif complet du port : bassins, quais, avec dimensions et plans et le règlement du port).

GARANTIES DEVANT FAIRE L'OBJET DE CONTRATS DISTINCTS

- Manifestations de véhicules terrestres à moteur y compris les défilés ; manifestations aériennes
- Dommages impliquant des véhicules terrestres à moteur, des véhicules ou engins aériens ou spatiaux (sauf cas particuliers indiqués aux CG)
- Chemins de fer funiculaires ou à crémaillère, téléphériques, remonte-pentes
- Dommages ou aggravation des dommages causés par toutes sources de rayonnements ionisants (en particulier tous radio-isotopes) dont l'assuré ou les personnes dont il répond a la propriété, la garde ou l'usage
- Dommages à l'ouvrage (y compris ceux engageant la responsabilité décennale de l'assurée) objet des missions de la commune lorsque cette dernière, par l'intermédiaire notamment de son bureau d'études, intervient pour le compte de tiers (par exemple une autre activité locale) en qualité de maître d'œuvre, de bureau d'études techniques, d'ingénieur conseil, de conducteur d'opérations, de maître d'ouvrage, etc.
- Aérodomes, hélisurfaces, altisurfaces
- Établissements, services ou organismes soumis à l'obligation d'assurance des responsabilités médicales. Restent cependant assurés, en dehors de ces établissements, services ou organismes, les actes médicaux par du personnel salarié médical, paramédical ou des non-professionnels, comme les actes de soins réalisés dans les écoles dans le cadre de Projets d'Accueil Individualisés, les actes de premiers secours. La garantie est acquise à hauteur de 450 indices
- Maisons de retraite, établissements thermaux dont l'assuré est exploitant
- Atteintes à l'environnement pour les installations classées exploitées par l'assuré, visées par le titre I du livre V du code de l'environnement, et soumises à autorisation d'exploitation ou à enregistrement.

ASSURANCE DE LA PROTECTION JURIDIQUE (33)

Protection Juridique de la commune (Art. 5.2 des Conditions Générales)

Protection Juridique des élus et des Agents (Art. 5.3 des Conditions Générales)

} oui

non

Je reconnais avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans ce formulaire ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Codes des Assurances .

Fait à

signature

le

Cachet de la collectivité territoriale

Correspondance de l'intermédiaire

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes
contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309
Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex
Juridica. S.A. au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles
Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi.
Entreprises régies par le Code des assurances



réinventons / notre métier

ANNEXE

ASSURANCE DES BIENS

Liste complémentaire des bâtiments - page 1/3

BIENS IMMOBILIERS (définition p. 4 des Conditions Générales)

Situation du bâtiment et nature de l'activité exercée

Joindre un plan de ville avec l'implantation des bâtiments déclarés si la surface déclarée de l'un d'eux est supérieure à 3.000 m²

Bâtiments à usage courant non classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

Total reporté page 2 :- 0

Lieux de cultes non classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface au sol
		Non	Oui			
1						
2						

Total reporté page 2 :- 0

Lieux de cultes classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface au sol
		Non	Oui				
1							
2							

Total reporté page 2 :- 0

Autres bâtiments classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface
		Dur	Léger				
1							
2							

Total reporté page 2 :- 0

Bâtiments à usage industriel ou commercial		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						

Total reporté page 2 :- 0

Total reporté page 2 :- 0

ANNEXE

ASSURANCE DES BIENS

Liste complémentaire des bâtiments - page 2/3

BIENS IMMOBILIERS (définition p. 4 des Conditions Générales)

Situation du bâtiment et nature de l'activité exercée

Joindre un plan de ville avec l'implantation des bâtiments déclarés si la surface déclarée de l'un d'eux est supérieure à 3.000 m²

Bâtiments à usage courant non classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

Total reporté page 2 :- 0

Lieux de cultes non classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface au sol
		Non	Oui			
1						
2						

Total reporté page 2 :- 0

Lieux de cultes classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface au sol
		Non	Oui				
1							
2							

Total reporté page 2 :- 0

Autres bâtiments classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface
		Dur	Léger				
1							
2							

Total reporté page 2 :- 0

Bâtiments à usage industriel ou commercial		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						

Total reporté page 2 :- 0

Total reporté page 2 :- 0

ANNEXE

ASSURANCE DES BIENS

Liste complémentaire des bâtiments - page 3/3

BIENS IMMOBILIERS (définition p. 4 des Conditions Générales)

Situation du bâtiment et nature de l'activité exercée

Joindre un plan de ville avec l'implantation des bâtiments déclarés si la surface déclarée de l'un d'eux est supérieure à 3.000 m²

Bâtiments à usage courant non classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

Total reporté page 2 :- 0

Lieux de cultes non classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface au sol
		Non	Oui			
1						
2						

Total reporté page 2 :- 0

Lieux de cultes classés		Charpente bois		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface au sol
		Non	Oui				
1							
2							

Total reporté page 2 :- 0

Autres bâtiments classés		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	LCI	Surface
		Dur	Léger				
1							
2							

Total reporté page 2 :- 0

Bâtiments à usage industriel ou commercial		Couverture		Renonciation à recours	Incendie seul	Surface
		Dur	Léger			
1						
2						
3						
4						

Total reporté page 2 :- 0

Total reporté page 2 :- 0